

Motion

No : 1292

Pour une Constitution plus ambitieuse

Notre République est encore jeune, du moins nous estimons qu'à 40 ans, nous sommes encore considérés en tant que tels ! Cependant, on peut également, dans cette tranche d'âge, vivre une certaine crise. Notre volonté, par l'intermédiaire de cette intervention n'est pas de faire vivre une crise à notre Canton, mais plutôt de lui amener le souffle nécessaire afin d'attaquer les prochaines décennies avec envie et engouement.

Ainsi, nous remarquons que, depuis l'introduction du frein à l'endettement en 2010, nous ne pouvons plus disposer des ressources nécessaires afin de permettre des investissements conséquents et ambitieux de la part de l'Etat jurassien.

En effet, le degré d'autofinancement devant être garanti à minimum à 80% lors de l'établissement des budgets, ne laisse pratiquement aucune marge de manœuvre, tant au Gouvernement qu'au Parlement jurassiens.

Aussi, nous estimons, qu'il est temps de modifier la Constitution afin que, si le Souverain le souhaite, il puisse d'une part garantir le degré d'autofinancement à 80% sur une période donnée, mais également octroie la possibilité aux Autorités cantonales de pouvoir investir de manière ambitieuse.

Et c'est ici que nous devons jouer notre pari sur l'avenir car personne ne sait aujourd'hui ce qu'il va se passer dans 1 an, 2 ans, 5 ans mais nous nous devons de nous donner les moyens d'être attrayants et compétitifs. Aussi, il nous semble indispensable que le respect du degré d'autofinancement ne doive plus se faire que sur que les budgets annuels, mais éventuellement sur les comptes et ceci sur une durée de législature (décalée si besoin). Les derniers chiffres comptables nous prouvent que le degré d'autofinancement est bien au-delà des 80% alors qu'il était proche de ce taux lors de l'établissement des budgets.

Il est important de se rappeler qu'un investissement est aussi source de recettes à moyen et court terme. Des outils pour évaluer les performances de l'investissement devraient également être introduits dans les prises de décisions.

C'est pourquoi, nous souhaitons, par cette intervention, donner certaines cartes, des cartes majeures, au Gouvernement jurassien afin qu'il puisse investir de manière ambitieuse.

Dès lors, nous demandons au Gouvernement :

D'adapter les bases légales incluant une modification du frein à l'endettement afin que notre Canton puisse rayonner comme il se doit et développer des projets ambitieux.

Delémont, le 27 novembre 2019

Pour le Groupe PCSI

Damien Chappuis

